

**Complément statistique relatif à l'emploi
du Programme national de réforme
français 2016**

INTRODUCTION

La stratégie Europe 2020 vise à faire de l'Union européenne une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Elle repose sur un nombre limité de lignes directrices, dont la mise à jour a été adoptée par le Conseil de l'Union européenne en octobre 2015, qui traitent de manière intégrée les questions liées à l'emploi et les grandes questions de politique économique.

Ces lignes directrices intégrées complètent les cinq grands objectifs, dont celui de relever à 75 % d'ici 2020 le taux de participation au marché du travail des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une participation accrue des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs faiblement qualifiés et à une meilleure intégration des migrants en situation régulière.

Afin de faciliter l'utilisation des statistiques présentées dans ce document par l'ensemble des États membres dans le cadre de la surveillance multilatérale, la nomenclature et la présentation retenues pour ces indicateurs s'inspire du cadre commun d'évaluation (*Joint Assessment Framework*) développé par le Comité de l'emploi au niveau européen pour suivre les lignes directrices 5 à 7 adoptées en octobre 2015.

La sélection des indicateurs présentés dans ce complément statistique se fonde sur celle réalisée par le groupe « indicateurs » du Comité de l'emploi, complétée par les indicateurs pertinents au niveau national qui contribuent à suivre la mise en œuvre des priorités françaises.

Ligne directrice n°5 : stimuler la demande d'emploi

Ligne directrice n°6 : améliorer l'offre d'emplois, les qualifications et les compétences

Ligne directrice n°7 : améliorer le fonctionnement du marché du travail

Remarque : les données contenues dans ce document sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. Elles peuvent donc parfois diverger des données harmonisées publiées par l'institut européen de statistiques, Eurostat.

SOMMAIRE

ACCROITRE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	5
Taux d'emploi	5
Taux de chômage	5
Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale	6
Part de chômage des jeunes	7
Taux d'activité	7
Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers en 2015	8
Taux de sous-emploi	8
Age moyen de sortie du marché du travail	9
Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans	9
AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL, COMBATTRE LA SEGMENTATION.....	11
Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail	11
Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié	13
Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux	14
Accidents du travail et maladies professionnelles	16
DES POLITIQUES D'ACTIVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL	18
Taux de chômage de longue durée	18
Taux d'activation des chômeurs de longue durée	19
Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives	20
Évolution des dépenses de politique de marché du travail (catégories 2 à 7) en % PIB	21
Évolution des dépenses de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler	21
Évolution des participants de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler	22
ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ATTRACTIVITE DU TRAVAIL (1): ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE.....	23
Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT).....	23
Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) en pourcentage de PIB	23
Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler	24
ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ATTRACTIVITE DU TRAVAIL (2) : ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TRAVAIL ET DE L'ACTIVITE .	25
Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi.....	25
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)	25
CONCILIER LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE.....	27
Articulation emploi-famille en 2014	27
Structures d'accueil des jeunes enfants	28
EXPLOITER LES POLITIQUES DE CREATION D'EMPLOI	30
Croissance de l'emploi en 2015	30
ASSURER L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	32
Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes	32

Écart de rémunération entre hommes et femmes	32
ACCROITRE L'OFFRE DE COMPETENCES, LA PRODUCTIVITE ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	34
Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation non formelle (toutes formations non formelles).....	34
Taux annuel d'accès des salariés de 25 à 64 ans aux formations non formelles à but professionnel.....	34
Évolution de la productivité du travail	35
AMELIORER LE SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION	36
Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans.....	36
Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2014	37
Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation	38
Dépenses publiques d'éducation	39
Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)	40
MECANISME DE FIXATION DES SALAIRES ET EVOLUTION DU COUT DU TRAVAIL	41
Évolution des taux de cotisations sociales	41
Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux.....	44
Evolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail	45
Evolution du salaire moyen par tête	45

Accroître la participation au marché du travail

Taux d'emploi

en pourcentage

	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Ens.	Hom.	Fem.									
2003	69,8	76,2	63,6	51,4	55,1	47,8	80,5	87,9	73,4	37,0	40,9	33,3
2007	69,9	75,1	64,9	50,6	53,7	47,5	82,1	88,4	76,0	38,2	40,5	36,0
2011	69,2	74,0	64,7	48,3	52,3	44,4	81,5	86,8	76,2	41,4	44,1	38,9
2013	69,5	73,7	65,5	46,8	50,4	43,3	80,6	85,2	76,2	45,6	48,4	43,0
2014	69,9	73,7	66,2	47,9	50,6	45,2	80,4	84,9	76,1	47,0	48,9	45,3
2015	70,0	73,6	66,5	48,7	51,2	46,3	79,9	84,1	75,9	48,8	50,7	47,0

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

Le taux d'emploi des 20-64 ans, à 70,0 % en moyenne sur l'année 2015 en France métropolitaine, s'est accru de 0,1 point par rapport à 2014. Depuis 2010, le taux d'emploi des 20-64 ans a augmenté chaque année (+0,7 point entre 2011 et 2015), mais reste inférieur de 0,4 point à son niveau de 2008. Comme en 2014, la progression du taux d'emploi en 2015 a concerné les jeunes (+0,8 point pour les 20-24 ans) et surtout les seniors (+1,7 point pour les 55-64 ans)

En 2015, 48,7 % des jeunes de 20-24 ans sont en emploi, soit 2,4 points de moins qu'en 2008. De 2008 à 2013, le taux d'emploi de cette tranche d'âge avait reculé de 4,2 points, d'abord sous l'effet de la crise, puis avec la reprise de l'allongement des études à partir de la rentrée scolaire 2009.

Pour les âges intermédiaires (25-54 ans), le taux d'emploi s'élève à 79,9 % en 2015, en repli de 0,5 point sur un an. Il est en baisse chaque année depuis 2008 et a perdu 3,2 points en 7 ans. Cette baisse a été particulièrement forte pour les hommes (-5,2 points contre -1,4 point pour les femmes).

Taux de chômage

en pourcentage

	15 -64 ans			18 -24 ans			25 -54 ans			55-64 ans		
	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.
2003	8,2	7,4	9,0	18,3	18,1	18,5	7,3	6,4	8,3	4,4	4,4	4,3
2007	7,7	7,3	8,1	18,8	18,6	19,0	6,6	6,1	7,2	4,4	4,7	4,1
2011	8,9	8,6	9,2	22,0	21,6	22,5	7,7	7,3	8,1	5,7	5,8	5,6
2013	9,9	10,1	9,8	24,1	24,0	24,2	8,7	8,7	8,7	7,0	7,5	6,5
2014	10,0	10,3	9,7	23,4	24,6	22,0	8,8	8,9	8,8	7,3	7,9	6,7
2015	10,1	10,6	9,6	24,1	25,4	22,7	8,9	9,2	8,6	7,2	7,8	6,6

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

En 2015, en moyenne sur l'année, 10,1 % des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, soit +0,1 point par rapport à 2014. Avec la crise, le taux de chômage des 15-64 ans avait augmenté rapidement à partir du 2^e trimestre 2008. Il a légèrement baissé par la suite au cours de l'année 2010 et du 1^{er} semestre 2011, mais reste en 2015 de 3,0 points supérieur à 2008.

Entre 2014 et 2015, le taux de chômage a augmenté de 0,7 point pour les jeunes de 18-24 ans, revenant à son niveau de 2013. Le taux de chômage des 18-24

ans est nettement plus élevé que celui des plus âgés : 24,1 % des actifs de 18-24 ans sont au chômage en 2015.

Le taux de chômage des 55-64 ans reste sensiblement inférieur à celui des 25-54 ans (7,2 % contre 8,9 % en 2015) : entre 2014 et 2015, il a baissé de 0,1 point, alors qu'il augmentait de 0,1 point pour la tranche d'âge intermédiaire. Mais, depuis 2008, le taux de chômage des 55-64 ans a plus augmenté que celui des 25-54 ans (+3,4 contre +3,2 points). Entre 2008 et 2015, avec notamment l'effet des réformes successives des retraites et du repli des mesures de cessation anticipée d'activité à financement public, à la fois le taux d'emploi et le taux de chômage des seniors ont augmenté, avec cependant une hausse du rapport du nombre de chômeurs sur le nombre de personnes en emploi plus rapide pour les seniors que pour les 25-54 ans (rapport 2,4 fois plus élevé en 2015 qu'en 2008 pour les 55-64 ans contre 1,5 fois pour les 25-54 ans).

Comme de 2013 à 2014, le taux de chômage des femmes a baissé en 2015 (-0,1 point), tandis qu'il a augmenté chez les hommes (+0,3 point). Le taux de chômage des femmes de 15-64 ans est inférieur à celui des hommes depuis 2012 et l'écart selon le sexe s'est accru en faveur des femmes depuis lors, pour atteindre -1 point en 2015. La conjoncture économique influence l'écart de taux de chômage selon le sexe : pendant les périodes de récession, le taux de chômage des hommes augmente plus rapidement que celui des femmes car ils sont plus nombreux que les femmes dans l'intérim et l'industrie, secteurs qui subissent en premier l'impact de la crise. L'inverse se produit dans les périodes de reprise. Cependant, au-delà de l'impact de la conjoncture économique, on constate une nette amélioration de la position relative des femmes sur longue période. Le taux de chômage des femmes est plus faible que celui des hommes pour chaque tranche d'âge, avec un écart plus important pour les jeunes et les seniors (respectivement -2,8 et -1,2 points contre -0,6 point pour les 25-54 ans).

Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

		en pourcentage					
		2003	2007	2011	2013	2014	2015
Peu diplômés	Sortis depuis 1 à 4 ans	33,4	36,6	45,3	48,8	53,0	51,4
	Sortis depuis 5 à 10 ans	21,6	24,2	29,0	33,3	34,0	33,2
	Sortis depuis 11 ans ou plus	9,1	8,8	11,2	13,0	13,3	13,8
Secondaire	Sortis depuis 1 à 4 ans	14,7	17,3	21,8	24,8	24,1	24,1
	Sortis depuis 5 à 10 ans	9,9	9,8	12,8	15,1	15,2	15,3
	Sortis depuis 11 ans ou plus	5,7	4,8	6,1	7,6	7,9	8,0
Supérieur	Sortis depuis 1 à 4 ans	10,0	8,8	9,2	10,7	11,5	11,6
	Sortis depuis 5 à 10 ans	5,2	4,9	5,1	6,3	7,0	7,1
	Sortis depuis 11 ans ou plus	4,1	3,8	3,9	4,3	4,6	4,6
Ensemble	Sortis depuis 1 à 4 ans	15,2	15,9	18,8	20,4	20,1	19,8
	Sortis depuis 5 à 10 ans	9,3	9,5	11,1	12,6	12,8	12,8
	Sortis depuis 11 ans ou plus	6,5	5,8	6,8	7,8	7,9	8,0

Concepts : chômage au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)

Champ : population des ménages de France métropolitaine, actifs sortis de formation initiale (études scolaires ou universitaires sans interruption de plus d'un an, y compris apprentissage). Les personnes n'ayant pas suivi d'études initiales ne sont pas prises en compte.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

En 2015, le taux de chômage des jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale est de 19,8 %. Il varie fortement en fonction du niveau de diplôme : le taux de chômage des peu diplômés (brevet ou sans diplôme) est de 51,4 %, alors que celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 11,6 %. Pour

ceux qui sont plus anciens sur le marché du travail, les disparités de taux de chômage selon le diplôme sont moins marquées : plus de 10 ans après la fin des études, le taux de chômage est en 2015 de 13,8 % pour les peu diplômés et de 4,6 % pour les diplômés du supérieur.

Part de chômage des jeunes

en pourcentage de la population totale des 18-24 ans

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	9,5	10,3	8,8
2007	9,7	10,4	9,0
2011	11,2	12,0	10,5
2013	12,2	13,2	11,2
2014	12,0	13,7	10,3
2015	12,6	14,2	11,0

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

Alors que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population active) des jeunes de 18 à 24 ans est de 24,1 % en 2015, la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population totale de la tranche d'âge considérée) des jeunes de 18 à 24 ans n'est que de 12,6 % la même année, car environ la moitié des jeunes de ces âges poursuit des études sans travailler. La proportion de jeunes au chômage est plus faible pour les femmes que pour les hommes, avec un écart de 3,2 points en 2015.

Taux d'activité

en pourcentage

	15 -64 ans			18 -24 ans			25 -54 ans			55-64 ans		
	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.
2003	69,7	75,6	64,0	52,1	56,8	47,5	86,8	93,9	80,0	38,7	42,8	34,8
2007	69,7	74,7	64,9	51,4	55,8	47,1	87,9	94,1	82,0	40,0	42,5	37,6
2011	70,1	74,6	65,7	51,1	55,5	46,8	88,2	93,7	83,0	43,9	46,8	41,2
2013	71,1	75,5	67,0	50,7	55,2	46,3	88,3	93,4	83,5	49,0	52,3	46,0
2014	71,4	75,5	67,5	51,2	55,7	46,7	88,2	93,2	83,4	50,7	53,0	48,6
2015	71,5	75,5	67,6	52,3	55,9	48,6	87,8	92,7	83,0	52,6	55,0	50,3

Concepts : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

En 2015, 71,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives (i.e. en emploi ou au chômage), soit une augmentation de 0,1 point en 1 an et de 1,8 point depuis 2007. Pour les hommes ce taux est stable entre 2013 et 2015 (75,5 %), tandis que la progression de l'activité féminine (67,6 % en 2015) ralentit (+0,1 point en 2015 et +1,9 point entre 2011 et 2015).

Un peu plus d'1 personne sur 2 est active entre 18 et 24 ans, comme entre 55 et 64 ans. Les seniors sont de plus en plus présents sur le marché du travail depuis la fin des années 90 et le taux d'activité de 55-64 ans a augmenté de 1,8 point de 2014 à 2015. Avant 2014, il faut remonter à 1980 pour observer un taux d'activité supérieur à 50 %. Pour les jeunes de 18-24 ans, le taux d'activité a augmenté de 1,1 point de 2014 à 2015.

Le taux d'activité des 25-54 ans a diminué de 0,4 point en 2015, après 3 années de stabilité. La baisse s'est effectuée à un rythme identique pour les hommes et les femmes et l'écart selon le sexe s'est stabilisé à 9,7 points en 2015, contre

13,8 points en 2003.

Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers en 2015

en pourcentage

	R ressortissants de l'Union Européenne			Non ressortissants de l'Union Européenne		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Taux d'emploi des 20-64 ans						
Peu diplômés	53,5	58,6	48,8	40,1	56,2	27,7
Secondaire	70,3	73,7	66,5	50,1	58,4	41,2
Supérieur	82,5	85,0	80,5	56,0	63,8	49,6
Ensemble	71,2	74,3	68,1	47,0	58,7	36,9
Taux de chômage des 15-64 ans						
Peu diplômés	16,1	17,5	14,4	27,5	27,8	27,0
Secondaire	10,1	9,8	10,4	26,6	27,5	25,2
Supérieur	5,9	6,0	5,7	20,5	22,4	18,3
Ensemble	9,5	9,9	9,1	25,2	26,2	23,7

Concepts : activité au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)
 Champ : population des ménages de France métropolitaine.
 Sources : enquête Emploi 2015, Insee, traitement Dares ; données provisoires.

En 2015, le taux d'emploi des citoyens de l'Union européenne âgés de 20 à 64 ans (28 pays, y compris les personnes de nationalité française) est de 71,2 % et celui des non ressortissants de l'Union de 47,0 %. L'écart de taux d'emploi entre les ressortissants de l'Union et ceux des pays tiers est nettement plus élevé pour les femmes (31 points) que pour les hommes (16 points).

Le taux de chômage des non ressortissants de l'Union européenne âgés de 15 à 64 ans est en 2015 de 25,2 %, soit plus de deux fois et demie supérieur à celui des ressortissants de l'Union (9,5 %). Cet écart est particulièrement accentué chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Taux de sous-emploi

en pourcentage de l'emploi

	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Ens.	Hom.	Fem.									
2003	4,8	2,1	7,9	9,0	4,3	14,3	4,5	1,9	7,6	3,2	1,7	5,0
2007	5,5	2,4	8,9	10,5	5,5	16,0	5,3	2,1	8,8	3,5	2,1	5,0
2011	5,9	2,9	9,2	11,6	7,1	16,9	5,5	2,5	8,9	5,0	2,7	7,4
2013	6,5	3,5	9,8	12,1	7,5	17,4	6,2	3,2	9,4	5,7	3,0	8,5
2014	6,3	3,4	9,4	12,0	7,9	16,6	6,0	3,1	9,1	5,4	2,8	7,9
2015	6,6	3,6	9,7	13,1	8,4	18,2	6,3	3,3	9,5	5,1	3,0	7,2

Concepts : actifs occupés et sous emploi au sens du BIT, sous-emploi = temps partiel subi + chômage technique ou partiel, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.
 Champ : population des ménages de France métropolitaine.
 Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

En 2015, 3,6 % des hommes et 9,7 % des femmes âgés de 20 à 64 ans qui travaillent sont en situation de sous-emploi : ils travaillent à temps partiel, mais souhaitent travailler plus d'heures et sont disponibles pour le faire (temps partiel subi), ou bien ont travaillé involontairement moins que d'habitude (chômage technique ou partiel). Le taux de sous-emploi est particulièrement élevé pour les jeunes (respectivement 8,4 % et 18,2 % des emplois occupés par les jeunes hommes et les jeunes femmes âgés de 20 à 24 ans en 2015). Depuis 2007, le

taux de sous-emploi des 20-64 ans a augmenté de 1,1 point, se repliant cependant en 2011 (-0,8 point) et 2014 (-0,2 point). Cette hausse a été plus forte pour les hommes (+1,2 point contre +0,7 point pour les femmes).

Age moyen de sortie du marché du travail

	2003	2007	2011	2013	2014	2015
Ensemble	58,9	59,1	60,0	60,1	60,5	60,6

Concept : activité déclarée, âge exact à la date de l'enquête, sont considérées comme ayant cessé leur activité les personnes de 50 ans ou plus se déclarant en activité 11 mois avant l'enquête et inactives au moment de l'enquête.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

Les personnes âgées d'au moins 50 ans se déclarant inactives en 2015 alors qu'elles déclarent avoir été en emploi ou au chômage 11 mois plus tôt, sont âgées en moyenne de 60,6 ans en 2015, soit une année et demi de plus qu'en 2007.

Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans

Taux d'emploi

en pourcentage

	55-64 ans			55-59 ans			60-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	37,0	40,9	33,3	54,4	60,1	49,0	13,4	14,5	12,4
2007	38,2	40,5	36,0	55,4	58,6	52,3	15,7	16,6	14,8
2011	41,4	44,1	38,9	63,9	67,6	60,5	18,6	20,2	17,2
2013	45,6	48,4	43,0	67,5	71,3	63,9	23,3	24,9	21,9
2014	47,0	48,9	45,3	68,2	71,4	65,3	25,1	25,4	24,9
2015	48,8	50,7	47,0	69,3	72,7	66,2	27,4	27,6	27,3

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

Taux d'emploi « sous-jacent »

en pourcentage

	55-64 ans			55-59 ans			60-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	32,9	36,2	29,8	52,6	58,0	47,4	13,3	14,4	12,2
2007	35,2	37,4	33,2	55,7	59,1	52,6	14,7	15,7	13,9
2011	41,3	44,0	38,7	64,0	67,7	60,5	18,6	20,3	16,9
2013	45,4	48,1	42,9	67,5	71,4	63,8	23,4	24,8	22,0
2014	46,7	48,4	45,1	68,3	71,4	65,4	25,1	25,4	24,8
2015	48,2	50,0	46,5	69,2	72,6	66,1	27,3	27,5	27,0

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle. Taux d'emploi « sous-jacent » : moyenne arithmétique des taux par âge détaillé ; il n'est donc pas pondéré par la taille des différentes cohortes et permet de neutraliser les effets de composition démographique particulièrement importants entre 2001 et 2010 avec l'arrivée dans la tranche d'âge des 55-64 ans des premières cohortes du baby-boom (génération 1946 et suivantes), ce qui affecte fortement l'évolution du taux d'emploi effectif.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

Concernant les seniors, l'évolution du taux d'emploi entre 2000 et 2010 masque des effets de structure démographique : à partir de 2001, les premières générations nombreuses de l'après-guerre entrent dans la classe d'âge des 55-64

ans. Or, entre 55 et 64 ans, le taux d'emploi diminue fortement avec l'avancement en âge. De 2001 à 2005, l'arrivée progressive de ces premières générations du « baby-boom » tend à faire augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans, alors qu'ensuite et jusqu'en 2010, ces premières générations vieillissant, l'effet de structure démographique joue à la baisse sur le taux d'emploi sans que cela ne reflète un changement de comportement.

Corrigé de cet effet de la démographie, le taux d'emploi des 55-64 ans (que l'on appelle alors taux d'emploi « sous-jacent ») a augmenté de façon continue entre 2003 et 2015 (+15,3 points en 12 ans). De 2014 à 2015, la hausse a été de 1,5 point (+0,9 point pour les 55-59 ans et +2,2 points pour les 60-64 ans). Entre 2012 et 2015, la hausse s'est réduite par rapport à 2008-2012 (+1,3 point contre +2,1 points par an en moyenne), mais est restée plus forte qu'entre 2003 et 2008 (+0,6 point par an).

Cette hausse continue du taux d'emploi « sous-jacent » des seniors a concerné les 55-59 ans comme les 60-64 ans et a été d'ampleur proche sur l'ensemble de la période 2003-2015. Cependant les inflexions n'ont pas été concomitantes. Pour les 55-59 ans, la hausse s'est amplifiée entre 2008 et 2012, période de fort recul du nombre de 55-59 ans concernés par les dispositifs de cessation anticipée d'activité à financement public (préretraites, dispenses de recherche d'emploi, retraites anticipées). Pour les 60-64 ans, avec l'allongement progressif de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite à partir de la mi-2011, la hausse a été plus forte entre 2011 et 2015 qu'au cours des années antérieures.

Depuis 2003, la hausse du taux d'emploi sous-jacent a été plus rapide pour les femmes (+16,8 points) que pour les hommes (+13,8 points).

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation

Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail en pourcentage

		Situation l'année N+1				
		CDI, non salarié	Intérimaire	Autre contrat temporaire (y compris contrats aidés)	Chômage	Inactif
Situation déclarée l'année N	Chômeur en :					
	2007	20,2%	5,7%	15,5%	39,3%	19,3%
	2008	16,8%	3,8%	15,1%	45,8%	18,6%
	2009	17,5%	5,1%	16,3%	43,0%	18,1%
	2010	16,2%	5,6%	14,6%	43,8%	19,8%
	2011	14,6%	4,8%	15,9%	46,6%	18,0%
	2012*	14,6%	4,6%	14,0%	46,3%	20,6%
	2013*	14,1%	5,2%	16,2%	43,8%	20,7%
	2014*	14,1%	5,4%	16,4%	42,9%	21,2%
	Intérimaire en :					
	2007	21,6%	41,0%	12,1%	15,5%	9,7%
	2008	13,5%	38,0%	10,4%	28,1%	10,0%
	2009	17,5%	40,4%	13,4%	20,8%	7,9%
	2010	15,6%	49,1%	11,5%	14,9%	8,9%
	2011	18,8%	40,5%	10,9%	19,9%	9,9%
	2012*	18,3%	41,7%	10,3%	20,4%	9,2%
	2013*	16,6%	38,7%	11,5%	23,5%	9,7%
	2014*	14,4%	43,0%	14,3%	18,9%	9,4%
	Autre contrat temporaire (y compris contrats aidés) en :					
	2007	23,7%	2,0%	55,7%	9,6%	9,0%
	2008	19,8%	1,6%	56,5%	13,5%	8,6%
	2009	18,7%	2,3%	57,8%	11,7%	9,5%
	2010	18,4%	2,2%	58,0%	12,2%	9,2%
	2011	19,2%	1,9%	56,8%	13,1%	9,0%
	2012*	17,8%	2,2%	55,8%	14,1%	10,1%
	2013*	22,2%	2,2%	53,6%	12,6%	9,3%
	2014*	19,6%	1,8%	56,0%	13,3%	9,3%

Concept : situation au sens du BIT ; la catégorie « CDI » comprend les contrats à durée indéterminée du secteur privé et des entreprises publiques ainsi que les titulaires de la fonction publique ; les autres contrats temporaires comprennent les contrats à durée déterminée du secteur privé et des entreprises publiques, les contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires du secteur public, ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2007-2015, Insee, traitement Dares des données du panel ; données 2012-2015 provisoires.

* : En 2013, une modification du questionnaire de l'enquête a pu avoir un impact sur le classement des enquêtés selon leur statut d'activité au sens du BIT. En particulier, certains individus qui auraient été classés dans la catégorie « Chômage » avec les enquêtes précédentes ont pu être considérés comme « Inactifs » en

2013. Dans le tableau, les données relatives aux transitions observées depuis l'année 2012 doivent donc être comparées avec prudence à celles portant sur les années antérieures.

Parmi les personnes au chômage en 2014, 42,9 % étaient toujours au chômage un an après, et 35,9 % étaient en emploi : 14,1 % en contrat à durée indéterminée ou en tant que non salarié, 5,4 % étaient intérimaires et 16,4 % étaient employés sur un contrat temporaire.

Les personnes en emploi temporaire une année donnée, sont un peu plus fréquemment en emploi durable l'année suivante que celles qui étaient au chômage. Si les transitions entre 2014 et 2015 de l'intérim vers un emploi en CDI ont fortement diminué par rapport au taux observé un an auparavant, la mise en place du CDI intérimaire explique probablement en partie cette évolution. Ainsi, les intérimaires qui ont signé un CDI intérimaire entre 2014 et 2015 pourraient avoir déclaré qu'ils étaient intérimaires plutôt qu'en CDI lors de l'enquête de 2015. En outre, la proportion de personnes qui déclarent rester en intérim d'une année sur l'autre augmente fortement pour les transitions observées entre 2014 et 2015 (43,0% contre 38,7% un an auparavant).

De façon générale, un nombre important d'individus reste dans le même type de contrat d'une année sur l'autre. En particulier, 56 % des personnes en contrat court (hors intérim) en 2014 travaillaient dans un contrat de nature identique un an plus tard.

Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié

en pourcentage

	Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total	Part dans l'emploi salarié			
		Emplois stables à temps plein	Emplois stables à temps partiel	Formes particulières d'emploi à temps plein	Formes particulières d'emploi à temps partiel
Ensemble					
2003	11,4	73,7	13,8	8,7	3,7
2007	11,0	72,5	14,1	9,3	4,1
2011	11,6	71,9	14,5	9,6	4,1
2013	11,3	71,5	15,0	9,5	4,1
2014	11,5	71,4	14,9	9,4	4,2
2015	11,5	70,9	14,7	10,0	4,4
Hommes					
2003	14,3	85,2	3,6	9,2	2,0
2007	14,2	83,9	3,5	10,3	2,2
2011	15,1	82,7	4,1	10,7	2,4
2013	14,5	82,4	4,5	10,7	2,4
2014	14,7	82,3	4,7	10,4	2,7
2015	14,7	81,3	4,7	11,3	2,8
Femmes					
2003	8,1	61,2	25,0	8,2	5,6
2007	7,4	60,6	25,1	8,3	5,9
2011	7,8	60,8	25,0	8,4	5,8
2013	7,7	60,5	25,5	8,2	5,7
2014	8,1	60,6	25,2	8,4	5,8
2015	8,2	60,6	24,6	8,6	6,1

Concept : actifs occupés au sens du BIT, les formes particulières d'emploi comprennent l'intérim, les CDD (contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires pour le public), ainsi que les emplois aidés en CDD.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement DARES ; données 2015 provisoires.

Depuis 2003, de 11 à 12 % des emplois sont occupés par des non-salariés ; les emplois non-salariés sont beaucoup plus fréquents pour les hommes (14,7 % des emplois en 2015) que pour les femmes (8,2 % en 2015).

Les formes particulières d'emploi (intérim, contrats à durée limitée) concernent 14,4 % des emplois salariés en 2015, soit 0,8 point de plus qu'en 2014 et 2 points de plus qu'en 2003. Les femmes salariées occupent un peu plus souvent une forme particulière d'emploi que les hommes (respectivement 14,7 % contre 14,1 %). En 2015, 30,7 % des femmes et 7,4 % des hommes salariés travaillent à temps partiel. Depuis 2003, la part du travail à temps partiel dans l'emploi salarié féminin est quasi stable alors qu'elle s'est sensiblement accrue pour les hommes (+1,8 entre 2003 et 2015).

Les emplois à temps plein sous contrat sans limitation de durée (CDI, agents titulaires de la fonction publique) restent très majoritaires parmi les emplois salariés : ils représentent 70,9 % de l'ensemble des emplois salariés en 2015 (-0,5 point par rapport à 2014 et -2,8 points par rapport à 2003). C'est surtout le cas pour les hommes : plus de huit emplois salariés sur dix contre six sur dix pour les femmes.

Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux

Taux d'emploi régionaux

en pourcentage

Région	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Alsace	72,8	72,3	72,0	71,6	72,0	72,4	71,0	70,8	70,8	70,8	70,6	70,6	70,8
Aquitaine	69,1	68,8	68,6	68,5	69,2	69,5	68,7	68,7	68,7	69,0	69,2	69,5	69,7
Auvergne	69,4	69,2	69,2	68,8	69,1	69,4	68,4	68,3	68,1	68,4	68,9	69,5	69,8
Basse-Normandie	69,9	69,9	69,5	69,0	69,4	69,8	68,7	68,6	68,3	68,7	68,8	69,1	69,5
Bourgogne	69,4	69,4	69,3	69,1	69,6	70,1	68,8	68,4	68,4	68,7	68,8	69,3	69,5
Bretagne	69,9	70,1	70,1	69,8	70,2	70,4	69,4	69,5	69,4	69,6	69,5	69,8	70,2
Centre	71,1	70,8	71,0	70,8	71,0	71,6	70,8	70,6	70,4	70,5	70,4	70,5	70,6
Champagne-Ardenne	68,2	67,9	67,8	67,6	68,0	68,4	67,1	67,1	67,1	66,9	66,7	67,1	67,2
Corse	58,1	58,1	58,4	58,9	59,6	60,6	61,1	61,6	61,8	62,1	62,1	62,7	63,0
Franche-Comté	70,8	70,4	70,3	69,8	70,2	70,5	69,1	69,1	69,5	69,5	69,3	69,4	69,7
Haute-Normandie	68,5	68,2	68,3	68,1	69,0	69,5	68,0	67,4	67,2	67,2	67,0	67,2	67,3
Île-de-France	73,9	73,3	73,4	73,4	74,5	75,4	74,6	74,3	74,2	74,6	74,8	75,2	75,4
Languedoc-Roussillon	63,8	63,8	63,8	63,5	64,1	64,4	63,6	63,7	63,3	63,1	62,9	63,0	63,2
Limousin	68,7	68,4	68,3	67,6	67,7	67,9	66,7	66,6	66,4	66,6	66,8	67,3	67,6
Lorraine	67,9	67,8	67,5	67,3	67,7	68,2	66,8	66,6	66,4	66,4	66,2	66,4	66,5
Midi-Pyrénées	69,8	69,7	69,6	69,4	69,7	70,0	69,3	69,3	69,2	69,5	69,7	70,0	70,2
Nord-Pas-de-Calais	64,6	64,5	64,1	63,9	64,6	65,0	64,0	63,8	64,0	64,1	63,9	64,2	64,5
Pays De La Loire	71,9	71,7	71,6	71,6	72,2	72,9	71,4	71,2	71,1	71,3	71,3	71,5	71,7
Picardie	67,2	67,0	66,8	66,6	67,1	67,7	66,4	65,9	65,7	65,5	65,3	65,5	65,6
Poitou-Charentes	68,9	68,8	68,6	68,2	68,6	68,9	67,8	67,8	67,7	68,0	68,4	68,8	68,9
Provence-Alpes-Côte D'azur	67,3	67,8	68,0	68,0	68,8	69,8	69,6	69,9	69,9	70,2	70,5	71,0	71,4
Rhône-Alpes	72,4	72,5	72,4	72,4	73,4	73,9	72,4	72,4	72,6	72,9	73,0	73,3	73,5
France Métropolitaine	70,0	69,8	69,8	69,6	70,3	70,9	69,9	69,8	69,7	69,9	70,0	70,3	70,5

Note : les taux d'emploi, relatifs à la tranche d'âge 20-64 ans, sont calculés en moyenne annuelle. Des différences méthodologiques expliquent la légère surestimation des taux d'emploi pour la France métropolitaine affichés dans ce tableau par rapport à ceux présentés page 6.

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2014 et 2015 provisoires.

Dispersion des taux d'emploi régionaux

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indicateur de dispersion	4,4	4,2	4,3	4,4	4,5	4,7	4,7	4,7	4,7	4,9	5,0	5,1	5,1

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population des 20-64 ans de la région. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2014 et 2015 provisoires.

Entre 2008 et 2009, du fait de la récession économique, les taux d'emploi ont fortement diminué dans la plupart des régions. Entre 2009 et 2013, les évolutions des taux d'emploi ont été plus modérées, un peu plus de la moitié des régions ayant connu une hausse de leur taux d'emploi sur cette période. Dans pratiquement toutes les régions, le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans a augmenté en 2014 ainsi que l'année suivante. En 2015, les taux d'emploi s'étendent, en France métropolitaine, de 63,0 % pour la Corse à 75,4 % pour l'Île-de-France. Entre 2004 et 2008, l'indicateur de dispersion régionale des taux d'emploi a légèrement augmenté. De 2008 à 2011, la dispersion entre les régions est restée relativement stable. Elle a ensuite sensiblement

augmenté entre 2011 et 2015.

Taux de chômage régionaux

en pourcentage

Région	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Alsace	6,5	7,2	7,7	7,9	7,0	6,4	8,3	8,4	8,1	8,6	9,2	9,2	9,3
Aquitaine	8,1	8,4	8,4	8,2	7,4	6,9	8,3	8,6	8,8	9,3	9,7	9,8	9,9
Auvergne	7,0	7,4	7,4	7,5	6,9	6,5	8,0	8,0	7,9	8,4	8,8	8,8	9,0
Basse-Normandie	7,8	8,1	8,2	8,2	7,3	6,8	8,5	8,4	8,4	8,8	9,2	9,2	9,3
Bourgogne	7,3	7,5	7,6	7,6	6,8	6,3	8,1	8,2	8,1	8,7	9,2	9,0	9,2
Bretagne	6,9	7,0	7,0	7,1	6,5	5,9	7,5	7,6	7,5	8,2	8,7	8,8	8,9
Centre	7,0	7,6	7,6	7,5	6,6	6,2	8,0	8,2	8,1	8,8	9,4	9,5	9,7
Champagne-Ardenne	8,5	8,9	9,0	9,2	8,1	7,6	9,3	9,0	9,1	10,0	10,8	10,8	11,0
Corse	9,0	9,4	9,2	9,1	8,4	7,6	8,4	8,9	9,2	9,5	10,2	10,6	10,9
Franche-Comté	7,0	7,5	7,7	8,1	7,1	6,7	9,0	8,8	8,1	8,8	9,4	9,4	9,4
Haute-Normandie	8,9	9,4	9,3	9,3	8,3	7,7	9,8	9,9	9,9	10,6	11,1	11,0	11,0
Île-de-France	8,1	8,5	8,3	8,0	7,2	6,3	7,6	7,9	7,9	8,3	8,7	8,8	8,9
Languedoc-Roussillon	11,5	11,6	11,5	11,5	10,6	10,0	11,8	12,0	12,2	13,1	13,9	14,1	14,2
Limousin	6,3	6,7	6,8	6,9	6,3	6,0	7,6	7,8	8,1	8,7	9,2	9,1	9,3
Lorraine	7,8	8,3	8,5	8,7	7,9	7,3	9,4	9,4	9,2	9,9	10,6	10,5	10,6
Midi-Pyrénées	8,1	8,3	8,3	8,4	7,7	7,1	8,6	8,9	9,0	9,6	10,1	10,2	10,3
Nord-Pas-de-Calais	10,6	11,1	11,4	11,7	10,7	10,1	12,0	12,2	12,0	12,7	13,2	13,0	12,9
Pays De La Loire	6,9	7,2	7,2	7,2	6,4	5,9	7,9	7,8	7,5	8,1	8,6	8,8	8,9
Picardie	8,8	9,3	9,5	9,6	8,7	8,3	10,4	10,5	10,5	11,3	11,8	11,6	11,7
Poitou-Charentes	7,7	7,9	8,0	8,1	7,2	6,8	8,5	8,5	8,4	9,0	9,4	9,3	9,5
Provence-Alpes-Côte D'azur	9,9	9,9	9,9	9,9	9,2	8,4	9,9	10,2	10,4	10,9	11,4	11,4	11,6
Rhône-Alpes	7,2	7,4	7,4	7,2	6,6	6,2	8,1	8,1	7,9	8,4	8,7	8,7	8,9
France Métropolitaine	8,1	8,5	8,5	8,5	7,7	7,1	8,7	8,9	8,8	9,4	9,9	9,9	10,0

Note : les taux de chômage sont calculés en moyenne annuelle. Population des personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : estimations de chômage, calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2014 et 2015 provisoires.

Dispersion des taux de chômage régionaux

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indicateur de dispersion	15,4	14,5	14,7	15,6	16,4	17,5	15,2	15,1	15,7	15,6	15,5	15,1	14,6

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par la population active de la région. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2014 et 2015 provisoires.

Entre 2008 et 2009, les taux de chômage ont nettement augmenté dans toutes les régions (+1,6 point en France métropolitaine). Entre 2009 et 2010, la hausse a été plus modérée (+0,2 point pour la métropole). Les variations de taux de chômage régionaux ont été aussi de faible ampleur en 2011. Dans une tendance globale de léger repli du chômage, la moitié des régions ont vu leur taux de chômage diminuer. Les difficultés sur le marché du travail observées depuis la mi-2011 ont conduit à une hausse nette des taux de chômage régionaux en 2012, qui s'est poursuivie en 2013. Le taux de chômage en France métropolitaine a ainsi crû de 0,6 point en 2012, puis de 0,5 point en 2013, pour atteindre 9,9 %. Il s'est stabilisé en 2014, avant de légèrement augmenter l'année suivante (+0,1 point, à 10,0 %). En 2015, les taux de

chômage des régions métropolitaines vont de 8,9 % en Bretagne, Île-de-France, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, à 14,2 % en Languedoc-Roussillon.

L'indicateur de dispersion régionale des taux de chômage s'est réduit en période de ralentissement de l'économie (2001-2004 et 2009-2010) et s'est élevé en période d'amélioration conjoncturelle (2004-2008). Après avoir augmenté de 0,6 point entre 2010 et 2011, la dispersion des taux de chômage régionaux s'est quasiment stabilisée jusqu'en 2013. Elle a ensuite diminué durant deux années consécutives (-0,4 point en 2014, puis -0,5 point en 2015).

Accidents du travail et maladies professionnelles

Évolution des accidents du travail reconnus

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Accidents avec arrêt, en milliers	743	704	651	659	670	641	618	621
Indice de fréquence	44,1	38	36	36	36,2	35	33,8	34
Taux de gravité	1	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4
Décès	730	569	538	529	552	558	541	530

Note : les accidents avec arrêt désignent l'ensemble des accidents de travail indemnisés pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente), ou qui pourraient l'être si la victime disposait d'ayant-droits.

Champ : 18 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2014, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Le risque d'être victime d'un accident du travail reconnu (AT) peut être mesuré par l'indice de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt reconnus pour 1 000 salariés). Il est calculé sur les 18 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2014, essentiellement du secteur privé non agricole.

Le nombre de cas reconnus d'AT avec arrêt est en baisse, passant de 703 976 en 2008 à 621 111 en 2014. Cette baisse s'inscrit dans la continuité d'une tendance de long terme à la baisse des AT : entre 2000 et 2014, le nombre d'accidents reconnus a reculé de 125 000 cas, soit une baisse de 16 %. L'indice de fréquence passe pour sa part de 44,1 en 2000 à 34,0 en 2013, soit une diminution de 23 %.

Comme lors de chaque récession, la crise financière s'est traduite par une baisse très marquée de l'indice de fréquence des AT entre 2008 et 2009, du fait du ralentissement de l'activité économique. En effet lors d'une récession, l'intensité du travail tend à baisser car la réduction de l'emploi n'est pas aussi rapide que la baisse de la production. Ainsi, entre 2008 et 2009, les groupes de secteur d'activité¹ ayant connu les plus fortes réductions de leurs effectifs (métallurgie, chimie, industries du bois, services hors banques et assurances) sont aussi ceux qui enregistrent les plus fortes baisses du risque d'AT, de -8 à -10 %. De même, la baisse du recours à l'intérim (-26 % en 2009), et peut-être, dans une moindre mesure, le possible changement de statut principal de certains intérimaires en auto-entrepreneur (dont les AT ne sont plus déclarés à la CNAM), contribuent à la baisse de l'indice de fréquence entre 2008 et 2009.

Depuis une dizaine d'années, si les salariés sont moins exposés au risque d'AT reconnu, ceux-ci sont plus graves. Le taux de gravité (nombre de jours perdus suite à un AT par millier d'heures de travail) a augmenté de 40 % depuis 2000.

¹ Comités techniques nationaux (CTN)

Le nombre d'AT mortels, en baisse de 2000 à 2010, a connu une faible hausse en 2011 et 2012. En 2014, comme en 2013, il diminue légèrement. Depuis 2000, le nombre d'AT mortels a diminué de 27 %.

Évolution des maladies professionnelles indemnisées chaque année

en nombre

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Maladies Professionnelles, en milliers	21	45	49	51	55	54	51	51
Décès	237	425	564	533	570	523	430	368

Note : les maladies professionnelles désignent l'ensemble des maladies professionnelles indemnisées, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente).

Champ : 18 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2014, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Le nombre de maladies professionnelles (MP) indemnisées connaît une hausse spectaculaire entre 2000 et 2014 : + 145 %. Cette augmentation résulte à la fois d'une tendance à l'intensification du travail et d'un élargissement des « tableaux » ouvrant droit à indemnisation, ainsi que d'une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine potentiellement professionnelle de certaines pathologies. Depuis 2008 la hausse est moins prononcée (+30 %), après une légère baisse en 2012 et 2013 (respectivement -2% et -5%). Le nombre de MP indemnisées stagne en 2014.

La part des affections périarticulaires, autrement nommées Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), continue d'augmenter. Elles représentent 87 % des maladies professionnelles indemnisées en 2014.

Le nombre de décès provoqués par les MP reconnues a presque doublé depuis 2000. Cependant, après un maximum atteint en 2011, il connaît une baisse importante entre 2012 et 2013 (-18 %) puis entre 2013 et 2014 (-14 %). L'essentiel de cette baisse des décès provient de maladies liées à l'amiante.

Des politiques d'activation du marché du travail

Taux de chômage de longue durée

en pourcentage de la population active

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	3,3	3,0	3,7
2007	3,1	2,9	3,2
2011	3,6	3,6	3,7
2013	4,0	4,1	3,9
2014	4,2	4,5	3,9
2015	4,3	4,6	4,0

Note : les chômeurs pour lesquels la durée de chômage n'est pas renseignée sont répartis au prorata entre moins d'un an et plus d'un an.

Concepts : activité au sens du BIT.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

En 2015, 4,3 % des actifs sont au chômage depuis au moins un an. Alors que le taux de chômage de longue durée avait baissé entre 2003 et 2008 (-0,7 point), il s'est accru chaque année depuis 2008, augmentant de 1,6 point en 7 ans.

De 2003 à 2007, le taux de chômage de longue durée des femmes était sensiblement supérieur à celui des hommes (+0,7 point de 2003 à 2005). De 2009 à 2011, ces 2 taux sont devenus sensiblement égaux et depuis 2012 le taux de chômage de longue durée des femmes est inférieur à celui des hommes, avec un écart qui s'est accru (-0,6 point en 2015 contre -0,2 point en 2012).

Taux d'activation des chômeurs de longue durée

	CLD bénéficiant d'une mesure d'activation en 2014 (a)	Chômeurs de longue durée (cat. A) en 2014 (b)	Taux d'activation en 2014 (a) / (a)+(b)	Rappel : taux d'activation en 2013
Ensemble	401 165	1 540 721	20,7%	20,5%
< 25 ans (> 6 mois)	98 145	210 631	31,8%	26,8%
25 ans & + (> 12 mois)	303 020	1 330 090	18,6%	19,3%
Hommes	173 341	817 740	17,5%	17,4%
H < 25 ans (> 6 mois)	46 372	112 202	29,2%	23,0%
H 25 ans & + (> 12 mois)	126 969	705 538	15,3%	16,3%
Femmes	227 824	722 981	24,0%	23,8%
F < 25 ans (> 6 mois)	51 773	98 429	34,5%	30,7%
F 25 ans & + (> 12 mois)	176 051	624 552	22,0%	22,4%
<i>détail par catégorie :</i>				
catég.2 : Formation professionnelle	14 236	1 540 721	0,9%	1,7%
H < 25 ans (> 6 mois)	1 993	112 202	1,7%	2,1%
H 25 ans & + (> 12 mois)	4 635	705 538	0,7%	0,8%
F < 25 ans (> 6 mois)	2 952	98 429	2,9%	7,0%
F 25 ans & + (> 12 mois)	4 656	624 552	0,7%	1,6%
catég.4 : Aides à l'emploi marchand	84 440	1 540 721	5,2%	5,2%
H < 25 ans (> 6 mois)	16 087	112 202	12,5%	8,7%
H 25 ans & + (> 12 mois)	29 605	705 538	4,0%	4,3%
F < 25 ans (> 6 mois)	11 614	98 429	10,6%	9,2%
F 25 ans & + (> 12 mois)	27 134	624 552	4,2%	4,6%
catég.6 : Création directe d'emploi	233 192	1 540 721	13,1%	11,6%
H < 25 ans (> 6 mois)	24 143	112 202	17,7%	12,3%
H 25 ans & + (> 12 mois)	56 749	705 538	7,4%	7,2%
F < 25 ans (> 6 mois)	34 088	98 429	25,7%	18,9%
F 25 ans & + (> 12 mois)	118 212	624 552	15,9%	14,7%
catég.7 : ACCRE	69 297	1 540 721	4,3%	5,3%
H < 25 ans (> 6 mois)	4 149	112 202	3,6%	3,9%
H 25 ans & + (> 12 mois)	35 980	705 538	4,9%	6,0%
F < 25 ans (> 6 mois)	3 119	98 429	3,1%	3,4%
F 25 ans & + (> 12 mois)	26 049	624 552	4,0%	5,0%

Source DARES, à partir de la base PMT 2016 d'Eurostat ; Estimations DARES. Moyennes annuelles. Champ : France.

DEFM : catégorie A (demandeurs d'emploi inscrits, sans activités réduites). Sont ici considérés comme Chômeurs de longue durée (CLD) les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 6 mois (pour les jeunes de moins de 25 ans) ou au moins 12 mois pour les adultes (25 ans et plus).

. Catégorie 2 : données très incomplètes, non significatives. Les données par durée d'inscription au chômage ne sont pas disponibles pour les stages de formation organisés par les Régions ou par l'État.

. Catégorie 3 : pas de mesure de "rotation dans l'emploi et partage de l'emploi" en France.

. Catégorie 4 : Contrat unique d'insertion (CUI-CIE), Contrat de professionnalisation, Insertion par l'activité économique, Emplois d'avenir marchands.

. Catégorie 5 (emploi protégé et aidé, et réadaptation) : pas de données de stock par durée antérieure de chômage.

. Catégorie 6 : Contrat unique d'insertion (CUI-CAE), Emplois d'avenir non marchands et Ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

. Catégorie 7 : Aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE).

Le nombre de chômeurs de longue durée (CLD) ayant bénéficié d'une mesure

d'activation a progressé en 2014, suite à la montée en charge des contrats aidés marchands et non marchands. Il est passé de 330 000 à plus de 400 000. Toutefois, avec la poursuite de l'accroissement du chômage de longue durée, le taux d'activation reste stable aux alentours de 20%. Dans le détail, on notera une hausse du taux d'activation des jeunes de moins de 25 ans du fait d'une moindre progression de leur taux de chômage de longue durée et d'une très forte hausse des bénéficiaires de contrats aidés.

Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives

en pourcentage

	Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un "service d'accompagnement"		Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un "nouveau départ"					
	Moins de 25 ans	25 ans et plus	Moins de 25 ans			25 ans et plus		
	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
À l'horizon de 4 mois								
2004	24	35	27	26	28	39	38	40
2005	22	32	25	24	26	36	35	37
2006	20	28	23	22	24	33	32	34
2007	17	23	22	22	23	32	31	32
2008	19	25	26	26	25	34	34	34
2009	19	27	27	28	26	37	37	36
2010	17	25	25	25	25	35	35	35
2011	18	26	26	26	26	36	35	36
2012	19	28	28	29	28	37	37	37
2013	17	25	28	29	28	37	38	37
2014	17	25	29	30	28	37	38	37
À l'horizon de 12 mois								
2004	3	8	4	4	4	11	10	11
2005	2	5	3	3	4	8	8	9
2006	2	4	4	4	4	9	8	9
2007	2	5	5	5	5	10	11	10
2008	3	6	5	6	5	12	12	11
2009	2	6	5	5	5	11	11	11
2010	3	7	6	6	6	13	13	13
2011	3	8	6	6	6	13	13	13
2012	2	6	6	6	5	13	13	13
2013	2	6	6	6	6	13	13	13
2014	4	10	5	4	5	13	12	14

Services d'accompagnement : nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi 4 mois/12 mois plus tard, n'ayant participé à aucun service d'accompagnement (catégorie PMT 1.1.2) rapporté au nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M.

Nouveaux départs : part des demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi au cours des 4 mois/12 mois suivants qui n'ont participé à aucune mesure de politique active du marché du travail (catégories PMT 2 à 7) parmi ceux entrés en catégorie A au mois M.

Demandeurs de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, fichier historique

En 2014, 17 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de

25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement (ateliers, évaluations, parcours d'accompagnement, etc.). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus (25 %). La même année, 4 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 10 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement.

En 2014, 29 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure d'accompagnement permettant un nouveau départ (du type formation professionnelle, incitation à l'emploi, emploi protégé et réadaptation, création directe d'emploi ou aides à la création d'entreprise). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus (37 %). La même année, 5 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 13 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure de politique de marché du travail. Les différences entre les femmes et les hommes ne sont pas significatives.

Évolution des dépenses de politique de marché du travail (catégories 2 à 7) en % PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépense PMT (2-7) en % PIB	0,68%	0,60%	0,69%	0,74%	0,61%	0,58%	0,60%	0,66%

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Après une réduction des dépenses pour les mesures actives (catégories 2 à 7) en 2011 et 2012, celles-ci se sont redressées en 2013 et poursuivent leur hausse de manière plus prononcée en 2014 (+11% après +3% l'année précédente). La progression des dépenses associées aux contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand a été particulièrement notable.

Évolution des dépenses de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépense de PMT (2-7) par PST	4 177 €	4 018 €	3 751 €	4 096 €	3 467 €	3 144 €	3 116 €	3 162 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Les dépenses pour les politiques actives du marché du travail (catégories 2 à 7), rapportées à la population souhaitant travailler sont stables en 2014 (+1%). La hausse des dépenses actives (+11%) est compensée par l'augmentation du nombre de personnes souhaitant travailler (+10%).

Évolution des participants de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler

	Total	Hommes	Femmes
2014	35,9	34,6	30,6
2013	34,6	34,6	28,3
2012	37,8	37,8	31,1
2011	40,4	43,1	31,6
2010	44,1	46,7	35,2
2009	41,8	43,2	32,6
2008	53,0	59,9	40,9
2007	53,4	57,6	39,5

Source : Dares, à partir d'Eurostat, base Politiques du marché du travail. Données estimées.

En 2014, le nombre de personnes souhaitant travailler poursuit sa progression rapide (+10%) mais cette progression est plus que compensée par le développement des contrats aidés marchands et non marchands. Au total, la part des personnes souhaitant travailler bénéficiant d'une mesure active progresse de 1,3 point.

Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail (1):

Adéquation du système de protection sociale

Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT)

en pourcentage

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010*	2011	2012	2012**	2013
<i>Activité BIT⁽¹⁾ de l'individu</i>											
Ensemble (y compris moins de 15 ans)	13,1	13,1	13,4	13	13,5	14,1	14	14,3	13,9	14,3	14
Actifs occupés	7,5	7,5	7,8	7,4	7,6	7,6	7,6	8	7,5	8	7,6
Chômeurs	34,5	34,9	36,4	35,9	35	36,5	35,9	38,9	37,2	38,7	37,3

(1) : Le mode de calcul de la variable activité au sens du BIT a été modifié en 2007 pour se rapprocher de la définition retenue dans l'interprétation communautaire, ce qui explique certaines évolutions heurtées.

Âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.

* À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 alors qu'ils s'appuyaient auparavant sur l'enquête Patrimoine 2004.

** L'enquête a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ individus : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas un étudiant.

Champ revenu : le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

Les personnes en emploi sont beaucoup moins souvent exposées à la pauvreté que les autres : le rapport entre leur taux de pauvreté et celui de l'ensemble de la population a même diminué de 0,57 à 0,54 entre 2005 et 2010, puis reste relativement stable aux alentours de 0,55. A l'inverse, le taux de pauvreté des chômeurs est nettement plus élevé que le taux moyen : sur toute la période récente, le rapport entre ces deux taux se maintient aux alentours de 2,6 – 2,8 en se stabilisant à 2,7 depuis 2011. L'emploi reste donc le meilleur rempart contre la pauvreté.

Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) en pourcentage de PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépense PMT (8) en % PIB	1,18%	1,14%	1,43%	1,47%	1,41%	1,48%	1,54%	1,56%

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

En 2014, la progression des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) s'est atténuée (+1% après +5% en 2013). En pourcentage de PIB, elle atteint 1,56%, soit son niveau le plus élevé depuis 2005.

Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépense de PMT (8) par PST	7 320 €	7 648 €	7 830 €	8 104 €	7 977 €	7 995 €	8 024 €	7 440 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Les dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) augmentent légèrement en 2014 (+1,4% en euros constants), tandis que la population souhaitant travailler a fortement progressé (+10%). Par conséquent, après une stabilisation en 2013, le ratio des dépenses d'allocation chômage par personne souhaitant travailler chute de près de 8% en 2014.

Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail (2) : Accroître l'attractivité du travail et de l'activité

Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi

Année d'imposition	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En millions	8,7	8,9	8,9	8,2	7,3	6,7	6,3	5,9	5,5	5,3
En % du nombre total de foyers fiscaux	26,3%	25,0%	24,7%	22,5 %	20,0%	18,2%	17,4%	16,0%	14,9%	15,3%

Champ : France entière.

Lecture : En 2015, 5,3 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la PPE au titre de leurs revenus 2014.

Sources : Données Direction Générale des Finances Publiques, traitement DG Trésor.

Créée en 2001, la Prime pour l'Emploi (PPE) a permis d'augmenter le surcroît de revenu disponible procuré par l'exercice d'une activité professionnelle faiblement rémunérée. Ce crédit d'impôt vise à compenser une partie de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des aides sociales liées à l'exercice d'une activité professionnelle. La désindexation du barème de la PPE à partir de 2009 (le barème restant donc inchangé depuis 2008) et l'imputation du RSA activité sur la PPE versée à partir de 2010 expliquent la baisse du nombre de foyers fiscaux bénéficiant de la PPE, qui est passé de 8,9 millions de foyers en 2008 à 5,3 millions en 2015.

Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Données au 31 décembre (France métropolitaine)

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2009	598 800	1 730 200	34,6 %
2010*	665 600	1 833 800	36,3 %
2011	675 600	1 869 600	36,1 %
2012	690 700	1 964 200	35,2 %
2013	734 600	2 100 900	35,0 %
2014	804 000	2 226 300	36,1 %

Champ : France métropolitaine.

Source : Données CNAF et MSA.

* Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi au moins de 25 ans (sous conditions de travail). Les allocataires du "RSA jeune" représentent moins de 1% de l'ensemble.

Données au 31 décembre (France entière)

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2011	707 800	2 067 300	34,2 %
2012	727 000	2 176 200	33,4 %
2013	778 200	2 330 200	33,4 %
2014	854 200	2 467 400	34,6 %

Champ : France entière.

Source : Données CNAF et MSA

À partir du 1^{er} juin 2009, le RSA a remplacé le RMI et l'API en France

métropolitaine. Le RSA est un dispositif familial, sous conditions de ressources, destiné à un foyer. Il peut être versé à toute personne résidant en France et âgée d'au moins 25 ans, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Depuis le 1^{er} septembre 2010, il a été étendu aux personnes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années. Il est en vigueur dans les DOM depuis le 1^{er} janvier 2011 (à Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2012).

Le RSA complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti. Ce dernier est calculé comme la somme de deux composantes :

- un montant forfaitaire, dont le barème varie en fonction de la composante familiale du foyer ;
- une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer.

Les bénéficiaires cessent de percevoir l'allocation lorsque les revenus du foyer excèdent le niveau du revenu garanti. Ainsi, pour les personnes appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire, le RSA assure un rôle de minimum social (« RSA socle »). Pour les personnes ayant un revenu d'activité et appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, le RSA assure un rôle de complément au revenu d'activité (« RSA activité »). On distingue le RSA « activité seul » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire), et le RSA « socle + activité » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire). Il n'est pas nécessaire d'avoir perçu le RSA socle pour percevoir le RSA activité.

Au 31 décembre 2014, 2,47 millions de foyers bénéficient du RSA en France entière. A cette même date, 854 200 personnes bénéficient du RSA « activité » soit 34,6 % des allocataires du RSA. En France métropolitaine, de 2011 à 2013, le nombre d'allocataires du RSA activité a augmenté moins rapidement que celui du nombre d'allocataires du RSA dans son ensemble. En revanche, en 2014, la tendance s'inverse : la croissance du nombre d'allocataires du RSA activité (+9,4 %) est plus forte que celle du nombre d'allocataires du RSA dans son ensemble (+6,0 %). La part des allocataires au RSA activité dans l'ensemble du RSA qui était en baisse depuis 2010, augmente en 2014. Cette augmentation concerne aussi bien le RSA activité seul que le RSA socle et activité. La croissance du RSA socle et activité est en partie imputable aux revalorisations de septembre 2013 et septembre 2014 du barème du RSA prévues dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. La croissance du RSA activité seul est, quant à elle, peu liée aux revalorisations.

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

Articulation emploi-famille en 2014

Activité, temps de travail et chômage selon la situation familiale et l'âge des enfants en 2014

en pourcentage

	Taux d'activité		Taux d'emploi à temps complet		Taux d'emploi à temps partiel		Part du chômage dans la population totale	
	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.
En couple	67,6	76,9	42,0	66,2	20,0	4,3	5,6	6,4
<i>sans enfant</i>	65,5	70,9	43,7	61,1	16,8	5,0	5,0	4,8
<i>1 enfant âgé de moins de 3 ans</i>	82,4	96,2	56,6	84,2	18,7	4,6	7,1	7,5
<i>2 enfants dont au moins 1 âgé de moins de 3 ans</i>	69,5	95,8	31,3	83,6	32,0	4,9	6,2	7,3
<i>3 enfants ou plus dont au moins 1 âgé de moins de 3 ans</i>	43,3	88,4	17,7	71,7	21,0	6,3	4,6	10,3
<i>1 enfant âgé de 3 ans ou plus</i>	73,2	79,4	47,7	68,0	19,5	4,3	6,0	7,2
<i>2 enfants âgés de 3 ans ou plus</i>	72,1	77,9	44,6	68,5	22,6	3,6	4,9	5,8
<i>3 enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus</i>	55,8	67,6	29,0	55,7	19,9	3,7	6,9	8,2
Non en couple	67,1	71,8	43,1	54,1	15,3	6,4	8,8	11,2
<i>sans enfant</i>	68,9	75,4	46,6	56,9	14,4	7,0	7,8	11,5
<i>avec un enfant ou plus</i>	66,8	56,1	39,0	42,0	17,5	4,3	10,4	9,8
Ensemble	67,5	75,5	42,3	62,8	18,6	4,9	6,5	7,8

* Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2014.

En 2014, 67,6 % des femmes âgées de 15 à 64 ans en couple sont actives, qu'elles soient en emploi à temps complet (42,0 %), en emploi à temps partiel (20,0 %) ou au chômage (5,6 %). Pour les mères en couple, la présence d'un ou deux enfants se conjugue souvent avec l'exercice d'une activité professionnelle. Avec au moins 3 enfants, l'activité féminine est plus rare. Ces écarts de taux d'activité selon le nombre d'enfants sont plus prononcés pour les femmes qui ont au moins un enfant âgé de moins de 3 ans. De plus, lorsqu'elles travaillent, ces femmes le font plus souvent à temps partiel. À l'inverse, le taux d'activité des hommes est peu influencé par le nombre et l'âge de leurs enfants.

Structures d'accueil des jeunes enfants

Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2014 (hors écoles maternelles)

Structures d'accueil	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de places rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge
Crèches collectives	2 310	81 696	3,6 % (0-2 ans)
<i>dont crèches parentales</i>	127	2 056	0,1 % (0-2 ans)
Jardins d'éveil et jardins d'enfants	263	8 648	0,2 % (2-6 ans)
Haltes-garderies	1 305	22 026	0,4 % (0-6 ans)
Structures multi-accueil	8 657	- type collectif 245 021	10,8 % (collectif) (0-2 ans)
		- type familial 10 591	0,2 % (familial) (0-6 ans)
Total accueil collectif (hors accueil familial)	12 535	357 391	6,6 % (0-6 ans)
Services d'accueil familial	684	42 140	0,8 % (0-6 ans)
Total établissements	13 219	410 122	7,5 % (0-6 ans)
	Nombre d'assistantes maternelles agréées en activité au 31/12/2014	Capacité d'accueil théorique	Capacité d'accueil théorique rapportée au nombre d'enfants de la classe d'âge
Assistantes maternelles en activité	318 307	985 869	18,1 % (0-6 ans)

Champ : France métropolitaine.

Notes :

Le pourcentage des enfants pris en charge doit être utilisé avec précaution : d'une part, un même enfant peut être pris en charge par plusieurs de ces structures ; d'autre part, le nombre de places indiquées ici n'est pas le nombre d'enfants réellement accueillis, mais correspond aux capacités autorisées rapportées : au nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2014 (2 272 948) ; au nombre d'enfants de 0 à 6 ans au 31/12/2014 (5 438 414) ; au nombre d'enfants de 2 à 6 ans au 31/12/2014 (3 929 666).

Les crèches collectives accueillent des enfants de moins de trois ans.

Crèches parentales : appelées « établissements à gestion parentale » depuis le décret du 1er août 2000 : il s'agit d'établissements constitués en association avec les parents qui sont à l'initiative de sa création et qui assurent sa gestion. Ils participent à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels (nombre de places limité à 20) et accueillent des moins de trois ans.

Services d'accueil familial ou crèches familiales : regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent de 1 à 4 enfants à leur domicile sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants. Accueil des 0 à 6 ans mais la distinction par âge n'est pas connue.

Jardins d'enfants : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 6 ans.

Jardins d'éveil : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 3 ans.

Haltes garderies : établissements d'accueil occasionnel ou à temps partiel des enfants de moins de 6 ans.

Structures multi-accueil : établissements qui peuvent associer un accueil régulier et occasionnel, familial ou collectif.

Assistantes maternelles en activité : il s'agit des assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental et effectivement en activité. Elles accueillent des enfants à la journée de 0 à 6 ans, mais généralement de 0 à 3 ans. La capacité d'accueil correspond au nombre d'enfants couvert par les agréments de ces assistantes maternelles, au maximum quatre enfants chacune. Ces assistantes maternelles n'accueillent pas forcément autant d'enfants qu'elles y sont autorisées ; le nombre d'enfants réellement pris en charge n'est pas connu.

Sources : Drees (enquête PMI 2014), Insee (estimations de population -résultats provisoires arrêtés fin 2015-), Ircem (Assistantes maternelles en activité).

En prenant en compte les assistantes maternelles en activité, le potentiel global d'accueil est d'environ 25,7 places d'accueil pour 100 jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans. Toutefois, si l'on ne considère que les enfants de moins de trois ans, les différents modes d'accueil existants offrent 61,4 places pour 100 enfants.

*Proportion d'enfants de moins de 3 ans confiés à titre principal à un mode d'accueil
« formel »*

	2002	2007	2013
Part des enfants de moins de 3 ans gardés principalement dans un mode d'accueil formel *	23 %	29 %	33 %

* accueil collectif (hors jardin d'enfants : crèches municipales et départementales, crèches d'entreprise, crèches parentales, haltes garderies et pour 2013 les micro-crèches), crèches familiales, assistantes maternelles agréées et salariés à domicile employés par des particuliers.

Note : Le mode d'accueil à titre principal est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8h et 19h.

Champ : France métropolitaine

Sources : enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002, 2007 et 2013, DREES, calculs DREES.

Exploiter les politiques de création d'emploi

Croissance de l'emploi en 2015

	Niveau en fin d'année	Glissement annuel en fin d'année								
	(en milliers)	(en milliers)								
	2015	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emploi total, dont :	26 846	351	-164	-204	171	144	9	182	33	158
Salariés agricoles	248	-10	-11	-3	-4	3	4	6	7	7
Emploi salarié du secteur marchand non agricole	15 948	269	-185	-262	57	58	-108	-24	-63	82
Industrie	3 121	-44	-77	-167	-84	-17	-21	-38	-40	-38
Construction	1 313	60	10	-39	-18	-9	-16	-26	-47	-36
Tertiaire marchand	11 514	253	-119	-55	159	83	-72	40	25	156
<i>dont intérim</i>	586	26	-134	-16	97	-26	-63	32	-1	51
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 806	73	17	46	3	4	16	94	52	43
Emploi non salarié	2 844	19	16	15	114	79	97	106	37	25
Emploi concurrentiel	17 960	305	-151	-213	103	72	-86	-1	-47	102

	Niveau en fin d'année	Glissement annuel en fin d'année								
	(en milliers)	(en %)								
	2015	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emploi total, dont :	26 846	1,3	-0,6	-0,8	0,7	0,5	0,0	0,7	0,1	0,6
Salariés agricoles	248	-4,2	-4,7	-1,3	-1,6	1,1	1,8	2,5	3,1	3,0
Emploi salarié du secteur marchand non agricole	15 948	1,7	-1,1	-1,6	0,4	0,4	-0,7	-0,1	-0,4	0,5
Industrie	3 121	-1,2	-2,1	-4,7	-2,5	-0,5	-0,6	-1,2	-1,3	-1,2
Construction	1 313	4,2	0,7	-2,6	-1,2	-0,6	-1,1	-1,8	-3,4	-2,6
Tertiaire marchand	11 514	2,3	-1,1	-0,5	1,4	0,7	-0,6	0,4	0,2	1,4
<i>dont intérim</i>	586	4,2	-20,8	-3,0	19,6	-4,4	-11,1	6,3	-0,2	9,5
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 806	1,0	0,2	0,6	0,0	0,1	0,2	1,2	0,7	0,6
Emploi non salarié	2 844	0,8	0,7	0,6	4,8	3,2	3,8	4,0	1,3	0,9
Emploi concurrentiel	17 960	1,7	-0,8	-1,2	0,6	0,4	-0,5	0,0	-0,3	0,6

Lecture : fin 2015, l'emploi salarié dans l'industrie s'élève à 3 121 000, en baisse de 38 000 par rapport à fin 2014, soit -1,2% en un an.

Concepts : synthèse de sources administratives sur l'emploi ; l'emploi concurrentiel est constitué de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricole et de la partie privée de l'emploi salarié tertiaire non marchand.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi pour les années 2007 à 2014 et pour l'emploi salarié des établissements privés hors agriculture en 2015 ; prévision d'emploi pour l'année 2015 pour le secteur salarié agricole, le secteur public et l'emploi non salarié.

L'emploi total a progressé en 2015 : + 158 000 postes sur l'année, après

+33 000 en 2014. La hausse de l'emploi total a été soutenue principalement par le secteur salarié marchand non agricole (+82 000) et dans une moindre mesure par l'emploi salarié tertiaire non marchand (+43 000). L'emploi intérimaire est reparti à la hausse en 2015 (+51 000). Hors intérim, l'emploi salarié se contracte depuis 2007 dans l'industrie (-38 000 postes en 2015, soit -1,2 %) et depuis 2009 dans la construction (-36 000 postes, soit -2,6 %). Dans le tertiaire marchand, l'emploi augmente fortement (+156 000 postes, soit +1,4 %).

De début 2008 à fin 2015, l'emploi total a progressé de 404 000 postes. L'emploi des secteurs non marchands et l'emploi non salarié ont augmenté (+393 000 et + 485 000 respectivement), mais l'emploi salarié marchand non agricole a fortement reculé (- 487 000).

Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes

en pourcentage

Année	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Hom.	Fem.	Écarts									
2003	76,2	63,6	12,6	55,1	47,8	7,4	87,9	73,4	14,5	40,9	33,3	7,6
2007	75,1	64,9	10,2	53,7	47,5	6,2	88,4	76,0	12,3	40,5	36,0	4,5
2011	74,0	64,7	9,3	52,3	44,4	7,9	86,8	76,2	10,6	44,1	38,9	5,2
2013	73,7	65,5	8,2	50,4	43,3	7,1	85,2	76,2	9,0	48,4	43,0	5,4
2014	73,7	66,2	7,5	50,6	45,2	5,4	84,9	76,1	8,8	48,9	45,3	3,5
2015	73,6	66,5	7,1	51,2	46,3	4,9	84,1	75,9	8,2	50,7	47,0	3,7

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires

En 2015, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes de 20 à 64 ans est de 7,1 points (73,6 % contre 66,5 %). Cet écart était de 12,6 points en 2003 et a diminué quasi continûment sur la période. Avec la poursuite du développement de l'activité féminine à partir de 30 ans, tandis que les taux d'activité des hommes de 30-49 ans étaient en repli, et l'évolution relativement plus « favorable » du chômage pour les femmes, le taux d'emploi des femmes s'est globalement rapproché de celui des hommes.

Pour les 25-54 ans le taux d'emploi des femmes s'est rapproché continûment de celui des hommes, avec un écart de 8,2 point en 2015 contre 14,5 points en 2003. Contrairement à ce qui est observé pour l'ensemble de la population en âge de travailler, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes ne s'est pas réduit continûment pour les jeunes et les seniors pour des raisons spécifiques à ces populations, notamment l'évolution de la durée des études pour les premiers et le poids des dispositifs de cessation anticipée d'activité à financement public et l'impact des réformes des retraites pour les seconds. Au total l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes a cependant baissé entre 2003 et 2015, à la fois pour les jeunes (4,9 points en 2015 contre 7,4 points en 2003) et les seniors (3,7 points en 2015 contre 7,6 points en 2003).

Écart de rémunération entre hommes et femmes

Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salaires annuels moyens par équivalent temps plein

	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
F/H	0,78	0,79	0,79	0,80	0,80	0,81	0,81	0,81

Champ : France entière, ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors agriculture, salariés des particuliers employeurs, apprentis et stagiaires.

Sources : déclarations annuelles de données sociales (DADS) Insee, traitement Dares.

Méthodologie : la Dares s'appuie désormais sur les données exhaustives de la source DADS - Insee (déclarations administratives des employeurs) pour calculer son indicateur d'écart salarial entre les femmes et les hommes. En rapportant la somme des salaires nets non pas aux effectifs salariés mais aux effectifs EQTP, le nouvel indicateur corrige les effets du temps partiel, et se rapproche en cela de l'ancien indicateur par heure travaillée, à ceci près qu'il s'agit d'une moyenne et non d'une médiane, couvrant un champ géographique plus large, ce qui explique un écart plus important. En effet, ce nouvel indicateur couvre la France entière, donc les Dom. En outre, il calcule une moyenne et non une médiane des salaires nets. Ces deux éléments contribuent, toutes choses égales par ailleurs, à accroître l'écart femmes-hommes, au regard des indicateurs précédents.

Depuis 2000, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes se réduisent progressivement. En moyenne, sur la période 2007-2013, le salaire net annuel moyen par équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 20 % à celui des hommes.

Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie

Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation non formelle (toutes formations non formelles)

en pourcentage

	2014			2015		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
25-34 ans	28,6	28,9	28,3	28,2	27,7	28,9
35-44 ans	27,5	24,9	30,0	27,5	24,7	30,3
45-54 ans	23	20,2	25,8	23,5	20,3	26,6
55-64 ans	17,2	13,2	20,9	17,5	13,3	21,3
Ensemble	24,0	21,6	26,2	24,1	21,4	26,7

Lecture : en 2015, en moyenne, 24,1% des individus âgés de 25 à 64 ans ont suivi une formation non formelle au cours des trois mois précédant l'enquête.

Champ : individus âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un an avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

En 2015, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation non formelle des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 24,1 %, soit à un niveau quasiment identique à celui atteint en 2014. L'accès à la formation non formelle reste très différencié selon l'âge : nettement plus élevé pour les jeunes que pour les plus âgés. Les femmes déclarent en moyenne davantage avoir accès à la formation non formelle que les hommes.

Taux annuel d'accès des salariés de 25 à 64 ans aux formations non formelles à but professionnel*

en pourcentage

	2012		
	Ensemble	Hommes	Femmes
Cadres	68.8	66.5	72.2
Professions intermédiaires	62.6	62.4	62.9
Employés	42.8	54.2	39.5
Ouvriers	39.4	39.5	26.8
Ensemble	51.2	53.6	48.9

*Ce tableau recense les individus qui ont suivi une formation non formelle sur une période de **douze mois** alors que le tableau précédent comptabilise les personnes ayant accédé à une formation non formelle (à but professionnel) sur une période de **trois mois**. Les chiffres des deux tableaux ne sont donc pas comparables.

Lecture : en 2012, 51,2% des salariés ont suivi une formation non formelle à but professionnel au cours des douze mois précédant l'enquête.

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans, France métropolitaine.

Source : enquête *Adult Education Survey* 2012.

En 2012, 51,2 % des salariés de 25 à 64 ans ont suivi une formation non formelle à but professionnel au cours des douze mois précédant l'enquête. Les ouvriers accèdent beaucoup moins souvent à la formation non formelle à but professionnel que les cadres et les professions intermédiaires. De même, les femmes salariées suivent globalement un peu moins souvent une formation non formelle à but professionnel que leurs homologues masculins. Les inégalités se cumulant, les femmes ouvrières ont particulièrement peu accès à la formation.

Évolution de la productivité du travail

croissance annuelle moyenne en pourcentage

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Productivité (par tête)									
Ensemble de l'économie	1,00%	-0,13%	-1,50%	1,33%	1,33%	0,12%	0,82%	-0,12%	0,63%
Secteur principalement marchand non agricole	1,13%	-0,58%	-2,20%	1,08%	1,08%	0,00%	1,11%	0,01%	0,87%
Productivité (horaire)									
Ensemble de l'économie	0,14%	-0,16%	-0,60%	1,12%	1,12%	0,49%	1,45%	-0,05%	0,58%
Secteur principalement marchand non agricole	0,38%	-0,64%	-1,17%	0,90%	0,90%	0,25%	1,41%	0,09%	0,79%
Activité									
Valeur ajoutée totale	2,42%	0,33%	-2,61%	2,13%	2,13%	0,45%	0,82%	0,30%	0,98%
Secteur principalement marchand non agricole	2,90%	0,05%	-3,90%	2,30%	2,30%	0,40%	0,78%	-0,09%	1,11%
Emploi									
Emploi total	1,41%	0,46%	-1,12%	0,78%	0,78%	0,33%	0,00%	0,42%	0,35%
Secteur principalement marchand non agricole	1,75%	0,64%	-1,74%	1,21%	1,21%	0,40%	-0,33%	-0,09%	0,24%
Heures travaillées									
Ensemble des heures	2,3%	0,50%	-2,02%	0,99%	0,99%	-0,04%	-0,62%	0,35%	0,40%
Secteur principalement marchand non agricole	2,5%	0,70%	-2,76%	1,38%	1,38%	0,15%	-0,63%	-0,18%	0,32%

Sources : Comptes nationaux trimestriels, Insee. Année de base : 2010.

En 2008 et 2009, conséquence des délais d'ajustement de l'emploi à la dégradation de l'activité économique, la productivité par tête a reculé fortement (-1,5 % dans l'ensemble de l'économie, et -2,2 % dans le secteur marchand non agricole en 2009) ; ce recul a été plus important que ce que laissaient attendre les cycles de productivité observés sur le passé. Une diminution des heures par tête en 2009 a toutefois contribué à accentuer la baisse de la productivité par tête pendant la crise.

En 2010, le rebond de l'activité conjugué à une reprise plus progressive de l'emploi a entraîné un redressement de la productivité par tête, compensant seulement en niveau le recul pendant la crise sans rattraper les gains tendanciels de productivité (au cours de la première moitié des années 2000, la productivité horaire apparente a crû de +1,9 % en moyenne par an dans l'ensemble de l'économie, et de +2,0 % dans les secteurs principalement marchands non agricoles ; elle n'a pas augmenté entre 2006 et 2010).

Depuis 2011, les gains de productivité se sont à nouveau tassés ; le rattrapage observé en 2010 ne s'est pas poursuivi avec le redémarrage rapide des créations d'emploi. La productivité a ensuite continué de ralentir en 2012, dans un contexte d'atonie de l'activité et de l'emploi. Après un rebond des gains de productivité en 2013 lié au recul de l'emploi, la productivité a stagné en 2014, limitée par le ralentissement de l'activité et du rythme des destructions d'emploi. La reprise de l'activité en 2015 a toutefois permis une reprise des gains de productivité.

Améliorer le système d'éducation et de formation

Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans

Diplôme le plus élevé et classe atteinte en pourcentage des jeunes âgés de 20 à 24 ans

Diplôme le plus élevé, classe atteinte	Cite *	NF **	2000			2014		
			Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du Baccalauréat, des BEP, CAP et équivalents	3-8		81,8	80,2	83,4	87,2	85,7	88,8
<i>Diplômés de l'enseignement supérieur, d'un Baccalauréat, ou d'un équivalent</i>	3-8	I-IV	62,2	57,2	67,0	72,8	69,0	76,5
<i>Diplômés d'un CAP ou BEP</i>	353	V	19,6	23,0	16,4	14,4	16,7	12,3
Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme	0-2		18,2	19,8	16,6	12,8	14,3	11,2
Ont étudié jusqu'à la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire mais n'ont pas obtenu le diplôme (échecs aux examens)	2		10,4	11,9	9,0	5,5	6,7	4,1
<i>dont : Terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent</i>	2	IV	4,6	4,7	4,6	2,7	3,2	2,1
<i>dont : Terminale de CAP (CAP ou BEP en 2000)</i>	2	V	5,8	7,2	4,4	2,8	3,5	2,0
Ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire	0-2		7,8	7,9	7,6	7,3	7,6	7,1
<i>dont : Seconde générale ou technologique ou Première</i>	2	V	1,2	1,3	1,0	1,3	1,3	1,4
<i>dont : Sans étude, premier cycle de l'enseignement secondaire, 1e année de CAP ou de Bac professionnel (BEP en 2000)</i>	0-2	Vb VI	6,6	6,6	6,6	6,0	6,3	5,7
Ensemble			100	100	100	100	100	100

* Classification internationale type de l'éducation (Cite), version 2011 : méthode de classement de l'Unesco fondant la comparabilité entre pays des statistiques sur les systèmes d'enseignement. Le manuel et les codifications de chaque pays sont disponibles sur le site de l'institut statistique de l'Unesco : <http://www.uis.unesco.org/Education/ISCEDMappings/Pages/default.aspx>.

** "Niveaux de formation" : nomenclature française sur l'éducation et la formation, version de 1969.

Lecture : En 2014, 87 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP ou un CAP.

Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans (à l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Depp ; fichiers de juin 2015 sur l'année 2014 ; la meilleure identification des diplômes par le questionnaire 2013 retentit sur 2013 et 2014.

En 2014, 87 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle. Cette proportion a augmenté de 5 points depuis 2000, pour une petite part grâce à la meilleure identification des diplômes. 73 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, un baccalauréat ou un titre équivalent et 14 % des jeunes un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou un Brevet d'Études Professionnelles (BEP), en voie de disparition.

Les jeunes femmes possèdent plus souvent un diplôme attestant de la réussite d'un second cycle (89 %), que les jeunes hommes (86 %). Elles sont davantage

diplômées du baccalauréat que leurs homologues, qui arrêtent plus fréquemment leurs études après un BEP ou CAP.

A contrario, 13 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas un bagage suffisant pour une économie exigeante en connaissances, soit un niveau inférieur à celui observé en 2000. Ces jeunes sans diplôme suffisant se distribuent en deux groupes en fonction de leur parcours scolaire :

- Le premier groupe rassemble les individus ayant quitté leur scolarité avant l'année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle. Ils représentent 7 % du groupe d'âges. A l'intérieur de ce premier groupe, 6 % des jeunes ont cessé de se former après une seconde, une première, une première année de CAP, voire après une classe du premier cycle du second degré. Ces jeunes n'ont pas accompli de formation complète de « niveau CAP » (niveau V) et ont arrêté leur formation aux niveaux français VI et Vbis.
- Le second groupe rassemble les individus ayant étudié jusqu'en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais n'ayant pas obtenu le diplôme attestant de l'acquisition des connaissances. Ce second groupe représente 6 % du groupe d'âges. L'importance de ce groupe a diminué depuis 2000, alors qu'il était majoritaire auparavant.

Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2014

Proportion de diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle et de l'enseignement supérieur (CITE 3 et supérieur), selon le groupe d'âges et le genre (20 à 64 ans)

en pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
20-24	85,7	88,8	87,2
25-29	84,1	87,8	86,0
30-34	84,8	86,6	85,8
35-44	82,1	83,5	82,8
45-54	75,2	72,6	73,9
55-64	68,1	59,1	63,4
Ensemble	78,3	76,8	77,5

Lecture : En 2014, 78 % des hommes et 77 % des femmes âgés de 20 à 64 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire de second cycle (Cite 3 et plus).

Champ : population âgée de 20 à 64 ans (à la date de l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Depp ; fichiers de juin 2015 sur l'année 2014 ; la meilleure identification des diplômes par le questionnaire 2013 retentit sur 2013 et 2014.

La proportion de diplômés d'un enseignement supérieur ou secondaire de second cycle dépasse 85 % parmi les trois groupes d'âges 20-24, 25-29 et 30-34 ans. Ces groupes d'âges ont eu davantage d'opportunités d'étudier et de réussir leurs études que leurs aînés. Dans l'ensemble, la population française étudie et obtient des diplômes aux âges jeunes.

Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation

Classe atteinte à la sortie de l'enseignement secondaire

Pour 100 interruptions des études secondaires

Classe d'inscription	NF *	2000	2012	2013
<i>Terminales de Baccalauréat et équivalents</i>	IV	66,9	79,7	80,1
<i>Terminales de CAP (ou BEP jusque 2009)</i>	V	21,3	11,4	10,7
<i>1^{ère} année d'un Brevet ou Bac professionnel succédant à un CAP/BEP (ancien régime, en 2 x 2 ans)</i>	V	2,4	0,4	0,2
Sous-total des élèves parvenus à la fin d'un second cycle du secondaire		90,6	91,5	91,0
<i>2^{ndes} et 1^{ères} générales et technologiques</i>	V	2,4	1,1	1,1
<i>2^{nde} et 1^{ère} professionnelles de Bac professionnel accessible après le Premier cycle (nouveau régime, en 3 ans)</i>		-	4,8	5,1
<i>1^{er} cycle, 1^{ère} année du CAP (ou BEP jusque 2009)</i>	VI-	7,0	2,6	2,8
Sous-total des élèves sortis de formation avant la fin d'un second cycle		9,4	8,5	9,0
Total des élèves interrompant des études secondaires		100	100	100

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2013, 91,0 ont atteint la classe terminale d'un second cycle de l'enseignement secondaire.

* "Niveaux de formation" est une nomenclature française sur l'éducation et la formation (voir tableau page 35 pour précisions et relations avec la Cite).

Champ : France métropolitaine - Interruptions des études secondaires. Sans les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement secondaire (moins d'1 % d'une classe d'âge).

Source : inscriptions aux enseignements et formations du second degré, MENESR-Depp ; pour en savoir plus : Repères et références statistiques 2015 pages 266-267 (<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Résultats>, diplômes, insertion).

Sur 100 jeunes qui cessent de s'inscrire dans le second degré en 2013, 91 ont étudié jusqu'en année terminale d'un second cycle, selon les synthèses d'inscriptions dans les établissements d'enseignement. L'importance accrue des sorties de terminales de baccalauréat professionnel et la réduction des sorties de CAP et BEP entre 2000 et 2013 reflètent la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle.

La réforme développe l'enseignement professionnel en 3 ans (aligné sur le Baccalauréat général) et réduit l'influence de l'ancien régime d'enseignement professionnel en 2 x 2 ans. En effet, le nouveau baccalauréat professionnel en trois ans est accessible après avoir accompli le premier cycle, tandis que l'ancien baccalauréat professionnel était préparé en deux ans, et était accessible après avoir réussi un premier diplôme de second cycle (le BEP), lui aussi de deux ans (2 x 2 ans). Néanmoins, le parcours 2 x 2 ans reste de mise pour d'autres enseignements, moins répandus que le Bac professionnel ou les CAP, qui peuvent être suivis du brevet professionnel (BP).

Sur 100 jeunes qui cessent de s'inscrire dans le second degré en 2013, 9,0 % ont arrêté leur formation avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire. La formation interrompue est une classe du premier cycle ou une première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dans 2,8 % des cas, une seconde ou une première préparant à une série générale ou technologique du baccalauréat dans 1,1 % des cas, ou une seconde ou une première préparant à une série professionnelle du baccalauréat dans 5,1 % des cas.

Dépenses publiques d'éducation

*Dépense intérieure d'éducation et part de la dépense publique d'éducation
(1980 – 2014)*

	1980	1990	2000	2010	2013	2014p
Dépense Intérieure d'Éducation (DIE)						
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	144,0	146,0
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	75,7	98,8	133,5	144,2	144,8	146,0
DIE/PIB en %	6,5 %	6,6 %	7,3 %	7,0 %	6,8 %	6,8 %
DIE/habitant aux prix 2014 (en euros)	1406	1698	2199	2226	2205	2207
Dépense moyenne par élève :						
aux prix courants (en euros)	1810	4130	6250	8070	8290	8360
aux prix 2014 (en euros)	4650	5810	7710	8350	8330	8360
Structure du financement initial*						
Etat	67,9%	62,4%	64,0%	57,9%	57,1%	57,5%
<i>dont MENESR</i>	60,3%	55,8%	56,7%	52,9%	52,9%	53,3%
Collectivités territoriales	14,3%	18,6%	19,9%	23,9%	23,9%	23,7%
Autres administrations publiques et CAF	0,4%	0,8%	2,2%	2,3%	2,6%	2,5%
Entreprises	6,7%	7,2%	6,6%	8,3%	8,8%	8,7%
Ménages	10,7%	11,0%	7,3%	7,6%	7,6%	7,6%

* Financement initial : financement à la charge effective de chacun des agents (avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques).

Source : DEPP/MENESR. Les montants des dépenses de l'année 2014 sont des montants provisoires.

La dépense intérieure d'éducation (DIE) représente toutes les dépenses financées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à accompagner la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses à la charge des ménages pour acheter des biens et services demandés par les institutions scolaires (fournitures, livres, habillement, etc.).

En 2014, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 146,0 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 207 euros par habitant, ou 8 360 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales, portant sur des données plus anciennes (2012), rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). En 2012, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE (5,3%), en deçà de la Finlande (5,8%) et des États-Unis (6,4%) mais nettement au-dessus de l'Allemagne (4,4 %), de l'Espagne (4,3%) ou de l'Italie (3,9 %).

Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)

Part des jeunes ni en formation formelle ou non formelle, ni en emploi (taux de NEET)
en pourcentage

	15-24 ans			15-19 ans			20-24 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2004	10,9	10,3	11,6	5,4	6,1	4,7	16,6	14,7	18,6
2007	10,8	10,2	11,4	5,6	6,3	4,9	16,0	14,2	17,8
2011	12,4	12,1	12,7	6,4	7,2	5,6	18,2	17,0	19,5
2013	11,2	11,0	11,4	6,5	6,8	6,1	16,0	15,3	16,7
2014	10,9	11,3	10,4	6,3	7,0	5,5	15,6	15,9	15,4
2015	11,4	11,9	11,0	6,0	6,7	5,2	17,2	17,5	16,9

Remarque : rupture de série en 2013.

Concepts : emploi au sens du BIT, formation = formation formelle (initiale ou non) et non formelle, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2015 provisoires.

En 2015, 11,4 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni en formation, que celle-ci soit formelle ou non formelle, ni en emploi (NEET) : 6,0 % des 15-19 ans et 17,2 % des 20-24 ans, ces derniers étant moins souvent en formation initiale que les plus jeunes. De 2014 à 2015, avec la hausse de la proportion de jeunes au chômage, la part des NEET a augmenté de 0,5 point pour les 15-24 ans après une baisse de 0,3 point en 2014. Avec la crise, la proportion de jeunes de 15-24 ans en NEET avait augmenté de 2,2 points entre 2008 et 2009, puis ensuite peu varié entre 2009 et 2012.

Mécanisme de fixation des salaires et évolution du coût du travail

Évolution des taux de cotisations sociales

Salarié rémunéré au SMIC, base 35 h. - secteurs marchands non agricoles

	2000	2001	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SMIC brut mensuel 35 heures (en euros)	973	1 012	1 338	1 344	1 365	1 398	1 430	1 445	1 458	1 467
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)										
Taux de cotisations sociales salariés (a)	21,0%	20,9%	21,5%	21,5%	21,5%	21,6%	21,7%	21,9%	22,1%	22,2%
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut	26,0%	26,0%	27,1%	27,1%	27,1%	27,1%	27,1%	27,1%	28,2%	28,3 %
Taux de cotisations employeurs après allègement (b) ¹	19,5%	19,1%	19,3%	19,5%	19,5%	19,5%	19,7%	19,9%	16,6%	16,6 %
Total des cotisations sociales (a+b)	40,5%	40,0%	40,8%	41,0%	41,0%	41,1%	41,4%	41,8%	38,7%	38,8 %
Total hors retraite complémentaire	31,0%	30,5%	31,3%	31,5%	31,5%	31,6%	31,9%	32,1%	28,9%	29,1 %
En points de coût du travail										
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	33,9%	33,6%	34,3%	34,3%	34,3%	34,4%	34,6%	34,9%	33,2%	33,3 %

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier, le niveau du Smic est celui après revalorisation au 1^{er} juillet de l'année avant 2010, et après revalorisation au 1^{er} janvier à partir de 2010.

Notes :

¹. Taux pour un non cadre travaillant dans une entreprise de 20 salariés ou plus, située à Paris ou dans les Hauts-de-Seine

Lecture : Au 1^{er} janvier 2016, un salarié rémunéré au Smic horaire sur la base de 35 heures hebdomadaires, supporte un taux de cotisations salariales égal à 22,2% de son salaire brut. Son employeur supporte un taux de cotisations effectif de 16,6% du salaire brut : son taux de cotisations de droit commun est sujet à un allègement général de 28,02% pour une entreprise de 20 salariés et plus, et de 28,42% sinon, soit 28,3% en moyenne pour l'ensemble des employeurs.

Source : Minefi, Direction Générale du Trésor.

Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs marchands non agricoles

	2000	2001	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Salaire moyen brut mensuel (en euros)	2 085	2 142	2 690	2 777	2 818	2 874	2 910	2 956	3002	3043
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)										
Taux de cotisations salariés ¹	21,0%	20,9%	21,5%	21,5%	21,5%	21,6%	21,7%	21,9%	22,1%	22,2 %
Taux de cotisations employeurs	45,5%	45,1%	46,4%	46,6%	46,6%	46,6%	46,8%	47,0%	46,6%	46,8 % ²
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	66,5%	66,0%	67,9%	68,1%	68,1%	68,2%	68,5%	68,9%	68,7%	68,9 %
En points de coût du travail										
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	45,7%	45,5%	46,4%	46,4%	46,4%	46,5%	46,7%	46,9%	46,9%	47,0 %

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier. Le niveau du salaire correspond au salaire brut (moyenne annuelle, équivalent temps plein, source : Insee – Calculs DG Trésor).

¹ Taux pour un non cadre travaillant dans une entreprise de 20 salariés ou plus, située à Paris ou dans les Hauts-de-Seine.

² Taux abaissé à 45,0% à partir du 1^{er} avril 2016

Source : Minefi, Direction Générale du Trésor

Depuis 2010, les modifications de cotisations et contributions sociales sont les suivantes :

Entre 2010 et 2014

À compter de 2011, l'assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires est portée à 100 % du salaire au-delà de 4 plafonds de la sécurité sociale (contre 97 % auparavant). Pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, le taux est remonté à 98,25 % à partir de 2012.

Les cotisations patronales au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), qui finance une partie des allocations logement, sont modifiées. Le taux spécifique aux entreprises de 20 salariés et plus passe à 0,4 % en dessous du plafond et 0,5 % au-dessus. Auparavant, le taux était de 0,4 % sur l'ensemble du salaire.

En 2011, l'annualisation des allègements généraux de charges sur les bas salaires conduit à réduire le taux d'allègement en introduisant dans son calcul les éléments variables de rémunération au cours de l'année.

La réforme prévoyant les départs anticipés en retraite pour carrière longue est financée par une hausse des cotisations patronales et salariales (à terme : +0,25 point pour les cotisations patronales comme pour les cotisations salariales). La montée en charge est progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

Même s'il ne réduit pas facialement le taux de cotisations sociales, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) diminue significativement le coût

du travail via un crédit d'impôt sur les sociétés, à hauteur de 4% des salaires en 2013 (et 6 % à partir de 2014), ceci pour les salaires horaires inférieurs à 2,5 Smic. Le bénéfice de ce crédit a lieu l'année suivant l'année de versement des salaires (donc à partir de 2014).

Dans le cadre de la réforme des retraites de 2014, une augmentation du taux de cotisation des employeurs et des salariés sera répartie sur 4 ans, à raison d'une augmentation respective de 0,15 % des cotisations des employeurs et des salariés en 2014 et de 0,05 % en 2015, 2016 et 2017, portant sur l'ensemble du salaire.

À partir de 2015 :

Dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, la totalité des cotisations employeurs versées aux URSSAF (en dehors de celles relatives à l'assurance chômage) est exonérée à compter de 2015 pour un travailleur rémunéré au SMIC. À partir de 2015, les cotisations familiales sont réduites de 1,8 point jusqu'à 1,6 SMIC. Cette réduction est étendue aux salaires jusqu'à 3,5 SMIC à partir du 1^{er} avril 2016.

Par ailleurs, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a conduit à une baisse de la contribution des employeurs au financement de la formation professionnelle à partir de 2015 (taux de 1 % contre 1,6 % auparavant pour les entreprises de 20 salariés et plus).

Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux

Part de Smic	Salaire brut mensuel du ménage (en €)	Taux moyen de taxation (hors Prime d'activité)			Taux moyen de taxation (y compris Prime d'activité)		
		ménage n'ayant pas recours à la Prime d'activité* en 2016 (en %)			ménage éligible et ayant recours à la Prime d'activité** en 2016 (en %)		
		Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif	Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif
0,5	733	22,2	22,2	22,2	-11,0	-25,9	-25,9
1	1 467	22,2	22,2	22,2	12,7	1,6	-8,3
1,5	2 200	26,4	22,2	22,2	26,4	13,0	11,0
2	2 933	28,4	22,2	22,2	28,4	22,2	16,4
2,5	3 667	30,9	24,6	22,0	30,9	24,6	22,0
3	4 400	32,8	26,8	22,4	32,8	26,8	22,4
4	5 866	35,2	27,7	25,8	35,2	27,7	25,8
5	7 333	36,7	30,2	26,8	36,7	30,2	26,8
6	8 800	38,2	32,3	29,4	38,2	32,3	29,4
7	10 266	40,0	33,7	31,3	40,0	33,7	31,3
8	11 733	41,3	34,8	32,7	41,3	34,8	32,7
9	13 200	42,5	35,8	33,9	42,5	35,8	33,9
10	14 666	43,5	36,5	34,8	43,5	36,5	34,8
13	19 066	46,1	39,8	38,5	46,1	39,8	38,5
15	21 999	47,5	41,5	40,4	47,5	41,5	40,4

* Taux moyen de taxation (hors prime d'activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu + CSG+ CRDS)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé ne pas recourir à la prime d'activité ou ne pas y être éligible.

** Taux moyen de taxation (y compris prime d'activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu + CSG + CRDS – prime d'activité)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé recourir à la prime d'activité s'il y est éligible.

Notes : L'impôt sur le revenu considéré est celui de 2016. Il est donc calculé sur les revenus exprimés en part de Smic de l'année 2015. Le calcul des taux de taxation ne tient pas compte des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les ménages, au titre par exemple des emplois familiaux, ni des prestations (hors prime d'activité) qui pourraient éventuellement leur être versées (Allocations logement, prestations familiales, etc.). Au-delà du plafond de la Sécurité Sociale (3 218 € brut/mois en 2016, soit 2,2 Smic), les cotisations appliquées sont celles des cadres. Le salarié est supposé travailler dans une entreprise de plus de 20 salariés. Les enfants sont supposés être scolarisés à l'école primaire.

Lecture : en 2016, un célibataire sans enfant travaillant à mi-temps et rémunéré au Smic (733€ brut/mois) a un taux de taxation moyen de 22,2 % s'il n'est pas éligible ou ne recourt pas à la prime d'activité, et de -11,0 % s'il est éligible et recourt à la prime d'activité.

Source : Direction Générale du Trésor, maquette Paris, Législation en vigueur en 2016 (en moyenne annuelle).

La Prime d'activité remplace, depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet « activité » du Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prime pour l'Emploi (PPE). Pour tenir compte du fait que le soutien du pouvoir d'achat des travailleurs modestes s'est en partie déplacé de la sphère fiscale (PPE) vers la sphère sociale (RSA puis Prime d'activité), deux concepts de taux de taxation sont ici présentés comme les années passées :

- un taux de taxation pour un ménage qui ne serait pas éligible à la Prime d'activité ou n'y recourrait pas ;
- un taux de taxation élargi à la Prime d'activité, pour un ménage qui y serait éligible et y recourrait.

Par rapport à 2015, la création de la Prime d'activité en remplacement du RSA « activité » et de la PPE contribue à diminuer le taux de taxation pour les ménages les plus modestes qui recourent à ce nouveau dispositif. La réforme du barème de l'imposition sur le revenu (modification du mécanisme dit de la « décote ») contribue à diminuer les taux moyens de taxation des ménages

situés à l'entrée du barème d'imposition (autour du Smic pour un célibataire). À l'inverse, la poursuite de la hausse des cotisations salariales pour la retraite (prévue par le décret « carrières longues » de 2012 et la réforme des retraites de 2014) conduit à augmenter les taux de taxation sur l'ensemble de la distribution des revenus. Enfin, l'élargissement de l'assiette de cotisations pour les retraites complémentaires (accord Agirc/Arrco du 30 octobre 2015) augmente le taux de taxation pour les salaires les plus élevés soumis à la cotisation AGFF (Association pour la Gestion du Fond de Financement).

Evolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail

en pourcentage

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Coût salariaux unitaires nominaux	1,6	2,9	3,5	1,0	1,0	2,3	0,9	1,5	0,2
Coûts salariaux unitaires réels	- 1,0	0,5	3,4	- 0,1	0,0	1,2	0,1	0,9	- 1,0

Source : Insee, Comptes nationaux annuels, base 2010. Calculs Dares à partir des définitions Eurostat pour le Coût salarial unitaire nominal et le Coût salarial unitaire réel. Les données correspondant à l'année 2015 ont été estimées à partir des comptes nationaux trimestriels, les données de comptabilité nationale annuelle n'étant pas disponibles lors de la rédaction.

Les coûts salariaux unitaires nominaux, soit le rapport du coût horaire du travail à la productivité horaire, ont fortement ralenti en 2015 : +0,2%, après +1,5% en 2014. Ceci s'explique par un ralentissement du coût horaire du travail (+1,0 % après +1,4 %), alors que la productivité a progressé (+0,8 % après -0,1 %). Au total, entre 2000 et 2015, les coûts salariaux unitaires nominaux ont progressé de +30,4 %. En termes réels, les coûts salariaux unitaires ont reculé en 2015, bien qu'ils soient légèrement supérieurs à ceux observés en 2000 (+4,5%).

Evolution du salaire moyen par tête

en pourcentage

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble de l'économie	2,6	2,7	1,4	3,0	1,7	2,0	1,2	1,1	1,3
Secteurs principalement marchands non agricoles	2,7	2,7	1,0	3,2	1,5	2,0	1,3	1,6	1,6

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels. Glissements en moyenne annuelle.

En 2015, le Salaire moyen par tête (SMPT) a davantage progressé qu'en 2014 : +1,3 % après +1,1 % en 2014. Sur le champ des secteurs principalement marchands non agricoles, le SMPT a augmenté au même rythme que l'année précédente (+1,6 %).

La relative stabilité de l'évolution du salaire moyen fait suite à une période de ralentissement entre 2010 et 2013, qui s'explique principalement par la poursuite de la détérioration du marché du travail (hausse du chômage) et la fin de la transmission progressive aux salaires nominaux de l'augmentation de l'inflation consécutive à la hausse des prix de l'énergie au tournant de l'année 2011/2012.